



Siège social :

26 Rue du Banquier
75013 PARIS

Email : contact@cerescontrol.fr

Contrôle réalisé le 26 Mai 2015

Par Mr Julien BIRADES

Rapport n°AUD/615I0160-1

Rédigé par Mme Patricia GARNIER ROLLAND

Validé par Mme Patricia GARNIER ROLLAND

ANALYSE DES RISQUES ET AUDIT DE SECURITE

PARCOURS ACROBATIQUE SUR REMORQUE

TREMBLAY (93)

CE RAPPORT EMIS LE 24 JUIN 2015 ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT

SOMMAIRE

METHODOLOGIE	2
I. Nature de l'inspection :	2
II. Référentiel applicable :	2
RESULTATS DE L'INSPECTION	3
I. Exigences générales :	3
II. lecture des résultats :	3

METHODOLOGIE

Propriétaire des équipements

TEAM DEVIL

20 rue Georges Bouchet
93250 VILLEMONTBLE
Tel. 06.67.10.93.93

grandjean.rudy@gmail.com

Commanditaire de l'inspection

TEAM DEVIL

20 rue Georges Bouchet
93250 VILLEMONTBLE
Tel. 06.67.10.93.93

grandjean.rudy@gmail.com

Organisme d'inspection

CERES CONTROL NORD ILE DE FRANCE

26 rue du Banquier
75013 PARIS

Téléphone : 04 79 65 96 47
Télécopie : 04 79 26 09 44
contact@cerescontrol.fr

I. Nature de l'inspection :

Équipement concerné :

Parcours aventure sur remorque

Inspection réalisée :

Le contrôle réalisé par CERES CONTROL consiste en un diagnostic visuel visant à mesurer l'écart entre le niveau de sécurité exigé par le référentiel et le niveau de sécurité réel constaté sur les équipements in situ.

CERES CONTROL n'effectue aucune activité de maintenance corrective car cela va à l'encontre du principe d'indépendance et d'autonomie des organismes d'inspection. Le diagnostic visuel réalisé par CERES CONTROL consiste à mesurer l'écart entre le niveau de sécurité exigé par le référentiel et le niveau de sécurité réel constaté sur les équipements in situ.

Note : Pour cette activité de contrôle, CERES CONTROL intervient de manière autonome. La société est donc conforme aux critères d'indépendance des organismes procédant à l'inspection de type A tels qu'ils sont définis dans l'annexe A de la norme NF EN ISO/CEI 17 020 de mars 2005.

II. Référentiel applicable :

Normes utilisées : parcours acrobatique en hauteur et aire de jeux (décrets et NF EN 1176).

RESULTATS DE L'INSPECTION

I. Exigences générales :

L'attention du gestionnaire est vivement attirée sur le fait que :

- L'article L.221-1 du code de la consommation stipule à tous les gestionnaires d'installations que leurs équipements doivent "présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes". Pour répondre à ces exigences, la réglementation actuelle impose donc au gestionnaire des vérifications régulières de ses installations, sans pour autant en préciser la nature et la périodicité.
- Il est vivement conseillé d'élaborer un plan d'entretien et de maintenance préventive des équipements. Notamment, il doit comprendre des inspections régulières des équipements destinées à déceler tous les risques manifestes qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation ou des conditions météorologiques et donc de maintenir le niveau de sécurité maximal de ces équipements. Les équipements doivent être régulièrement entretenus par leur propriétaire de telle sorte qu'ils répondent en permanence aux exigences de sécurité.
- Tout équipement faisant l'objet de remarques défavorables aux exigences de sécurité du référentiel doit être rendu immédiatement inaccessible aux usagers par le propriétaire ou l'exploitant.
- Les notices précisant les conditions de montage, d'usage et d'entretien de chaque équipement doivent figurer dans le dossier administratif en possession du gestionnaire. Si l'exploitant ne possède pas ces documents, il doit les réclamer auprès des différents fournisseurs.

II. lecture des résultats :

Les résultats sont présentés par équipement. Les observations sont listées à la suite du tableau pour chaque équipement et éventuellement illustrées de photos.

TREMBLAY (93)



Type d'équipement : Parcours Acrobatique sur remorque – 3 à 8 ans –
2015 – Remorque BL-110-PE
Référence : L'Espagnola
Fournisseur : Remorques Bineau
Emplacement : Châssis VF9VE170JBD121460

Contrôle réalisé :

Inspection visuelle de sécurité

Résultat du contrôle : FAVORABLE

Observations et mesures à prendre (NC : observation entraînant la non-conformité de l'équipement) :

Néant.